

D'importants travaux de restauration sur la charpente, la toiture et la voûte sont à prévoir.

L'ASSOCIATION FAIT DONC APPEL À VOTRE PARTICIPATION.

Si vous souhaitez devenir membre,
la cotisation annuelle est de 20 €

Vous avez aussi la possibilité de faire un don. L'association ayant été reconnue d'intérêt général, nous pourrions vous délivrer si vous le souhaitez un reçu fiscal.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Cotisation

Don

LIBELLEZ VOS CHÈQUES à L'ORDRE DE :

Association de Sauvegarde de la chapelle Sainte-Suzanne

TRANSMETTEZ -LE à L'ADRESSE SUIVANTE :

Mairie de Guerlédan
Commune de Mûr de Bretagne